



**Projet pédagogique du temps
périscolaire : Accueil périscolaire,
pause méridienne et NAP (Nouvelles
Activités Périscolaires) de l'école
Maternelle et Élémentaire de la
Commune de Sainte Maure de
Touraine**

Année Scolaire 2017-2018

Sommaire :

Contexte

1. Locaux et horaires d'ouverture
2. L'équipe encadrante
3. Objectifs pédagogiques
4. Fonctionnement
5. Les relations avec les familles
6. Effets attendus

Contexte :

La commune de sainte Maure de Touraine est le Chef-lieu de canton de 4 203 habitants, elle fait partie de l'arrondissement de Chinon et de la communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine.

Conscients de l'importance des temps périscolaires, la commune souhaite faire de ces moments, des temps éducatifs à part entière, en complément des temps scolaires proprement dit.

C'est pourquoi, il nous a semblé opportun de faire perdurer ce service « Accueil périscolaire » qui est déclaré comme tel à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Soutenus financièrement à ce titre par la CAF, nous aurons la possibilité de renforcer l'encadrement et proposer ainsi la mise en place d'activités ludiques, éducatives, socio-culturelles ou sportives avant ou après le repas et avant et après le temps scolaire.

1. Locaux et horaires d'ouverture

L'accueil périscolaire et les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) se déroulent dans les écoles de Sainte Maure de Touraine, voici les horaires respectifs de chacune de ces écoles :

Ecole Maternelle Charles Perrault :

Elle accueille les enfants de 2 ans et demi (3 ans dans l'année civile qui suit la première inscription) à 6 ans scolarisés dans les classes de Petite, Moyenne et Grande Section.

L'accueil est ouvert :

Le matin : De 7h à 8h30

Le midi : Durant le temps de la pause méridienne de 11h45 à 14h15 ; temps pendant lequel l'enfant prend en outre son repas au restaurant scolaire situé sur place

Le soir : De 16h15 à 18h30

Ces accueils sont accessibles aux enfants scolarisés dans l'école Maternelle publique de la commune en période scolaire.

Ecole Primaire Voltaire :

Elle accueille les enfants de 6 à 11 ans scolarisés dans les classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et ULIS Ecole.

Le matin : De 7h à 8h30

Le midi : Durant le temps de la pause méridienne de 12h à 13h45 ; temps pendant lequel l'enfant prend en outre son repas au restaurant scolaire situé sur place

L'après-midi : Durant le temps des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), de 15h15 à 16h15 les lundis, mardis et jeudi

Le soir : De 16h15 à 18h30

Ces accueils sont accessibles aux enfants scolarisés dans l'école Primaire publique de la commune en période scolaire.

Les enfants seront accueillis sur ces deux sites dans la limite des capacités d'accueil des locaux et du personnel encadrant.

Les inscriptions sont validées dès retour du dossier « Fiche de renseignement et fiche sanitaire, fiche d'inscription 2017-2018 » disponible à la Mairie de Sainte Maure de Touraine. Dès lors que celui-ci est retourné complet et conforme et accompagné de la copie du carnet de santé pour les vaccinations obligatoires et de l'attestation d'assurance pour le temps périscolaire avant le premier jour d'accueil de l'enfant.

2. L'équipe encadrante

L'équipe est composée d'agents communaux polyvalents, d'animateurs recrutés par la ville de Sainte Maure de Touraine, d'animateurs régis par la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine, d'intervenants bénévoles déclarés auprès de la DDCCS, d'un intervenant sportif issu d'un groupement d'employeurs et répartis ainsi :

Ecole Maternelle Charles Perrault :

1 directrice diplômée BAFD

4 ATSEM

4 animateurs diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance

1 agent communal polyvalent

Ecole primaire Voltaire :

1 directrice en cours de formation BAFD

7 animateurs diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance

1 animateur non qualifié

2 agents communaux polyvalents

La coordinatrice du service périscolaire est garante du respect du projet pédagogique et coordonne les réunions hebdomadaires pour veiller à la mise en place des projets d'animation.

Un responsable fonctionnel par école est désigné (maternelle et primaire) : Le Référent. Il est chargé de la mise en place et du suivi des ateliers au sein de chacune des écoles, de la relation avec les équipes enseignantes, de la relation avec les parents et les animateurs. Il fait remonter à la coordinatrice la répartition des groupes, le suivi des ateliers, les faits notoires concernant l'organisation, le comportement des enfants et la gestion du stock de matériel.

Sur le temps du midi, chaque agent s'engage à faire vivre et respecter le projet pédagogique et a un rôle d'accompagnement des enfants dans le cadre de la restauration scolaire.

Chaque agent d'encadrement doit toujours avoir à l'esprit, le rôle de formateur de chacun.

A ce titre, des temps d'échanges et de préparation bihebdomadaires auront lieu.

Un cahier sera mis en place pour toutes communications entre le personnel. Celui-ci permettra de rapporter toutes les situations notoires. Il sera régulièrement consulté lors des échanges bihebdomadaires et servira d'appui, de support si des sanctions doivent être prises.

Des sanctions sont possibles en cas de transgression des règles, elles devront toujours être en rapport avec l'acte commis. L'enfant aura toujours une explication par rapport à son acte.

Selon le niveau de gravité, les parents seront informés des situations particulières par le biais d'un entretien qui visera à :

- Rapporter les éléments de la situation problématique
- Laisser l'enfant s'exprimer librement sur son comportement
- Trouver, à l'issue de la concertation, une solution adéquate de telle façon à faire comprendre à l'enfant les conséquences d'un tel comportement, le comportement attendu dans le futur, trouver ensemble une sanction adéquate s'il y a lieu.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Etre à l'écoute et attentive à l'attitude et au langage des enfants
- Avoir un langage et une attitude correcte avec les enfants
- Développer le lien avec les familles
- Veiller au bien-être des enfants : à leur sécurité physique, morale et affective
- Respecter le choix des enfants et être à leur écoute
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence
- Aménager et ranger régulièrement les locaux
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir être, inciter mais ne pas forcer

Pendant le temps du repas, l'équipe s'engage également à :

- Vérifier que les enfants mangent correctement et proprement

- Aider les plus jeunes à couper la viande si besoin, tout en initiant l'enfant à se servir correctement de ses couverts
- Veiller à ce que les enfants mangent en quantité suffisante et goûtent à tout.
- Etre attentif au niveau sonore produit dans l'espace de restauration scolaire. Ne pas laisser le bruit dominer le reste.

3. Objectifs pédagogiques

Nous répondons aux objectifs définis par le projet éducatif par rapport à l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité.

Sensibiliser au gaspillage :

Sensibiliser au gaspillage que ce soit au moment des repas mais aussi pendant les activités (feuilles, colle, électricité, eau..).

Cette année s'articulera entre autres, autour de « l'anti gaspillage alimentaire ». Nous tenterons de réduire nos déchets alimentaires en informant tout d'abord les enfants de manière ludique. Il s'agira de peser régulièrement les quantités d'aliments jetés lors des repas pris sur la structure primaire (y compris l'eau) et de diminuer progressivement le résultat.

Dans cette démarche, la commune est engagée dans le Programme National de l'Alimentation qui permettra entre autres, de mettre en place des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire avant chaque pesée à réaliser mensuellement et également de mettre en place des ateliers autour des fruits pour sensibiliser les enfants à la découverte des saveurs, à l'équilibre et la diversification alimentaire. A ce titre, une fois par mois, une dégustation de fruits sera organisée.

Le tri sélectif sera également une phase importante de sensibilisation des enfants afin qu'ils puissent le reproduire chez eux.

Développer la curiosité de l'enfant :

En lui permettant de découvrir différentes activités

En suscitant son envie de découvrir, d'apprendre

En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations

En sollicitant son imagination

Moyens mis en œuvre :

Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, manuel, sportif...)

Mettre à disposition les outils de réponses aux interrogations tels que la ludothèque, Internet...

Aborder chaque activité de manière ludique.

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants :

En lui permettant de faire ses propres choix (choix des NAP)

En l'informant que ses choix l'engagent sur une période donnée

En lui apportant un temps d'écoute et de dialogue

En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs

En stimulant leur envie de grandir

En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même

Moyens mis en œuvre :

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie

Mettre en place des moments de dialogue

Ecouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble

Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères

Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages

Etablir des règles de vie en collectivité

Etre à l'écoute du rythme de vie de chacun

En prenant en compte chaque enfant comme individu

En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil

Moyens mis en œuvre

Etre à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue

Donner à l'enfant la possibilité de choisir entre différents ateliers variés

Favoriser l'implication des parents :

En informant les parents des différentes prestations

En instaurant une relation de confiance

Moyens mis en œuvre :

Organiser des temps de rencontres, d'échanges et de dialogues régulièrement

Communiquer via le cahier de liaison, le site Internet, l'application CityKomi et le journal de la commune

Favoriser l'expression corporelle et les enjeux des pratiques sportives :

Mise en place d'activités sportives

L'équipe d'animation a conscience du rythme de l'enfant dans le cadre scolaire, nous devons donc prendre en compte sa journée d'école et les moments clés de sa journée afin de favoriser l'épanouissement de tous.

Les ateliers devront donc être diversifiés tout au long de l'année scolaire afin de répondre aux mieux aux demandes des enfants intéressés.

Découvrir :

Tous les enfants n'ont pas le même cadre familial. Par le biais des activités proposées, nous souhaitons permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques d'activités manuelles, des contes, musiques du monde, jeux sportifs et autres supports. Des ateliers thématiques seront mis en place tout au long de l'année.

4. Fonctionnement

Déroulement de l'accueil périscolaire du matin :

Les enfants peuvent arriver le matin à compter de 7h00. Ils sont pris en charge de manière échelonnée par le personnel d'encadrement. Des activités manuelles et des jeux de société seront mis en place.

Il sera notamment respecté « le réveil en douceur » pour permettre aux plus jeunes de se reposer sur des matelas avant l'entrée en classe.

Les enfants de l'école maternelle sont ensuite reconduits dans leurs classes respectives à partir de 8h20.

Les enfants de l'école primaire sont reconduits dans la cour à 8h20.

Déroulement de la pause méridienne sur l'école Maternelle :

Le temps de la pause méridienne de 2h30 (de 11h45 à 14h15) comprend un temps de repas de 45 minutes et un temps qui est aménagé en fonction de l'âge de l'enfant par une sieste, un temps d'activité ou un temps calme.

En cas de pluie, les activités intérieures sont privilégiées.

Le pointage des enfants est effectué à la sortie des enfants de chacune des classes.

La salle de restauration est utilisée en deux services afin de respecter la capacité d'accueil de la salle.

Le passage aux toilettes et le lavage des mains est un temps obligatoire avant chaque déjeuner.

Voici l'organisation dans le détail :

11h45 à 12h30 : Déjeuner des Petites Sections et Moyennes Sections

12h30 à 14h15 : Les petites sections regagnent le dortoir ou la salle de motricité (aménagée en configuration dortoir) pour faire la sieste. Temps pris en charge par les ATSEM des classes concernées pour que les plus jeunes gardent leurs repères.

12h30 à 14h15 : Les moyennes sections regagneront la salle de motricité pour du repos en début d'année scolaire. Après les vacances de la Toussaint, leur seront proposé des activités diverses et variées de 12h30 à 13h15 et ensuite un temps calme (lecture de contes, activités relaxantes).

11h45 à 12h45 : Les grandes sections sont en activités dans la cour de récréation, la salle 4, la salle informatique ou dans la bibliothèque (jeux de motricité, activités manuelles).

12h45-13h30 : Déjeuner des grandes sections.

13h30 à 14h15 : Activités calmes et relaxantes pour les grandes sections (lecture de contes, activités relaxantes)

Déroulement de la pause méridienne sur l'école Primaire :

Le temps de la pause méridienne de 1h45 (de 12h à 13h45) comprend un temps de repas de 45 minutes et un temps qui est aménagé en fonction de l'âge de l'enfant par des grands jeux de cour, de ludothèque, de jeux libres dans la cour.

En cas de pluie, les activités intérieures sont privilégiées.

Le pointage des enfants est effectué à la sortie des enfants de chacune des classes.

La salle de restauration est utilisée en deux services afin de respecter la capacité d'accueil de celle-ci.

Le passage aux toilettes et le lavage des mains est un temps obligatoire avant chaque déjeuner.

Voici l'organisation dans le détail :

12h à 12h45 : Déjeuner des CE2/CM1 et CM2

12h à 12h45 : Jeux libres dans la cour, ludothèque ou jeux collectifs dans la cour de récréation pour les CP, CE1 et ULIS Ecole

12h45 à 13h40 : Jeux libres dans la cour, ludothèque ou jeux collectifs dans la cour de récréation pour les CE2/CM1 et CM2

12h45 à 13h40 : Déjeuner des CP, CE1 et ULIS Ecole

13h40 à 13h45 : rassemblement par classe, des élèves sous le préau afin que leurs instituteurs respectifs puissent venir les chercher et réintégrer leurs classes.

Le comportement à table sera particulièrement surveillé : la convivialité sera activement recherchée, il faut savoir discuter sans crier.

L'équipe d'animation s'attachera à demander le silence dès lors que le niveau sonore ne sera plus propice aux échanges et mettra tout en œuvre pour réclamer le silence de manière ludique et compréhensible par tous (à l'aide d'un instrument de musique, d'un outil issu de confection manuelle type sonomètre...).

La participation aux tâches collectives est importante : il s'agit de responsabiliser les enfants pour le débarrassage et le nettoyage.

Déroulement des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) sur l'école primaire Voltaire

Les enfants inscrits aux ateliers sont pris en charge directement par l'équipe animation qui va les chercher dans chacune des classes pour les pointer par classe.

Chaque groupe regagne le préau accompagné d'un animateur qui aide ensuite les enfants à se répartir dans chacun des ateliers.

Chaque animateur, refait un contrôle de pointage de son effectif et prend en charge le groupe d'enfants dont il a la responsabilité.

Déroulement de l'accueil périscolaire du soir :

A l'école maternelle Charles Perrault :

Les enfants sont pris en charge directement par les animateurs encadrants au sein de leurs classes respectives.

Ils passent aux toilettes, se lavent les mains et vont prendre le goûter dans le réfectoire. Ils poursuivent avec différentes activités type manuelles où chacun est libre de participer ou non, jeux libres, lecture de contes.

A l'école Primaire Voltaire :

Les enfants inscrits au périscolaire du soir regagnent l'équipe d'animation sous le préau afin d'être pointés.

Ils passent aux toilettes et se lavent les mains afin de regagner le réfectoire et prendre le goûter. Ils poursuivent avec différentes activités type éveil musical, jeux collectifs, activités manuelles ou jeux libres.

L'encadrement des devoirs scolaires pourra être réalisé sur simple demande des enfants dès lors qu'un animateur puisse se libérer et se consacrer à cette activité et ne pas compromettre le taux d'encadrement des autres groupes de l'accueil périscolaire. En aucun cas, la responsabilité des animateurs ne pourra être engagée sur la qualité du travail produit et/ou rendu lors de cette activité qui doit rester la pleine responsabilité et le devoir des parents de l'enfant.

5. Les relations avec les familles

Chaque animateur s'engage à se tenir à la disposition des parents si ceux-ci souhaitent avoir des informations, des précisions sur les activités, les comportements ou déroulement de la journée de leurs enfants.

Un cahier de liaison interne entre les animateurs des différents temps de la journée est mis à disposition de l'équipe d'encadrante afin d'avoir des éléments concrets, des situations atypiques ou des alertes à faire remonter.

Afin de permettre cet échange, les parents doivent venir chercher leurs enfants au sein même des accueils périscolaires et non inviter leurs enfants à venir les rejoindre derrière le portail des écoles.

6. Effets attendus

- Satisfaction, plaisir et évolution des enfants
- Les temps périscolaires mieux vécus par l'ensemble des participants (enfants et encadrants) : temps plus calme, plus dans la continuité du temps scolaire, plus éducatifs, moins générateurs de stress et d'énerverment
- Echanges entre animateurs, évolution du fonctionnement, formation du personnel
- Echanges avec les familles.

7. Evaluation

L'évaluation fait partie de l'action au même titre que la consultation initiale ou sa mise en œuvre. Régulièrement des temps seront aménagés pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises. Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et y apporter des modifications.

Les différentes instances :

- Les réunions hebdomadaires du service animation : Elles se composent des différents agents du service animation des deux structures ainsi que la coordinatrice du temps périscolaire. Elles permettent aux animateurs de préparer leurs prochaines animations, de proposer de nouvelles activités, d'initier leurs collègues à de nouvelles techniques. Elles permettent en autres, faire remonter les actions, les difficultés, les manques et besoins du terrain.

Elles permettent notamment de réaliser des ajustements du dispositif en temps réel, d'organiser la mise en œuvre des différents projets.

- Les commissions extra-municipales enfance jeunesse / Comité de pilotage: Elles se composent des élus de la commune, des représentants des parents d'élèves, des directeurs des écoles et de la coordinatrice enfance jeunesse. Elles permettent de présenter l'ensemble du dispositif global, d'évaluer le dispositif à intervalle régulier (2 fois par année scolaire à minima) et de réfléchir ensemble aux axes d'amélioration possibles (tant sur le plan organisationnel, de réponse aux différents besoins de l'enfant que sur le plan financier et humain)
- Les commissions municipales Enfance-Jeunesse : Elles se composent des élus locaux ainsi que de la coordinatrice enfance-jeunesse. Elles ont pour mission de définir les grandes orientations et objectifs (programme pédagogique, PEDT) et veiller à leur bonne mise en œuvre.
- Les commissions restauration scolaire : Elles se composent des élus de la commune, des représentants des parents d'élèves, du prestataire de la restauration scolaire, des directeurs des écoles (publiques et privée qui utilisent le service communal de restauration scolaire), de la coordinatrice enfance jeunesse. Elles permettent de faire le point sur la prestation restauration scolaire rendue par le prestataire, de présenter l'évolution de fréquentation et participer à la validation des menus proposés. (menus, goûters, repas à thème et animations).